

Saint-Clément-de-Rivière Oxygène, collectif citoyen contre Oxylane

Né du rapprochement d'associations défendant l'environnement, la structure manifestait, samedi, son refus du projet Décathlon.

Ce n'est pas Notre-Dame-des-Landes ou Sirvens. Même si un panneau brandi par un manifestant questionnait : « À quand la Zad ? Révolte populaire ». Mais c'était bien à Saint-Clément-de-Rivière, samedi matin, le témoignage d'une opposition qui s'organise contre le projet de zone commerciale Oxylane Village. Une adversité déterminée, soucieuse, après des réunions publiques, « de faire une démonstration sur le terrain ».

Au pied du campus de Bissy, face à des champs cultivés devant accueillir l'espace de vente et de loisirs imaginé par Décathlon, une bonne centaine de personnes, gilets jaunes, calicots, distribution de tracts, était venue dire « non ». Soutenue par plusieurs élus des alentours. René Revol, le maire de Grabels, apportait son appui ; conseiller général, Christian Dupraz réitérait son refus du projet à cet endroit et Thierry Vindolet y ajoutait l'hostilité déclarée des maires de Jacou et Clapiers, cité dont il est adjoint.

1 700 signatures sur la pétition

Mais c'est surtout le collectif Oxygène, qui a pris les rênes de ce combat, alors que l'édile de Saint-Clément, Rodolphe Cayzac, a signé le 20 janvier le permis d'aménager et que court l'enquête publique loi sur l'eau, jusqu'au 11 mars.

Initié par onze associations de Clapiers, Castelnau-le-Lez, Prades, Saint-Jean-de-Védas, Saint-Gély et Montferrier, fédérées par SOS Lez-environnement, montée au front très tôt, ce collectif a démarré ces démarches en saisissant, fin décembre, la CNAC (Commission nationale d'aménagement commercial) des



■ Une centaine de personnes a sensibilisé les automobilistes sur le site d'Oxylane.

autorisations d'exploiter délivrées aux premières enseignes : Décathlon, Truffaut et O'tera. « Elle a, insistait Jean-Michel Héлары, le porte-parole d'Oxygène, samedi matin, le pouvoir de casser ces autorisations. On a quelques espoirs en ce sens, après la décision qu'elle a déjà rendue contre un projet Oxylane, près d'Orléans pour des motifs très proches des nôtres. »

Premières actions contentieuses

Oxygène dénonce en premier lieu la disparition de terres cultivables, qu'il faut, estime-t-il « sanctuariser ». « L'anéantissement de ces 19 ha va à l'encontre de tout ce qu'on dit sur leur nécessaire

préservation », dit Jean-Michel Héлары. Qui ajoute les nuisances en matière de circulation, l'imperméabilisation du sol sur un secteur en « tête du bassin de la Lironde », porteuse d'un risque d'aggravation des inondations, l'atteinte au paysage, les dangers qui pèseraient sur un forage en eau potable, l'inquiétude pour l'emploi dans le commerce existant.

La décision de la CNAC est attendue au cours du premier trimestre. Mais le collectif, qui a reçu le soutien de l'association montpelliéraine Non au béton, samedi, travaille le cas échéant à la suite de ses actions contentieuses.

OLLIVIER LE NY

okiry@midlibra.com